

  <p><b>Bureau des permis de conduire</b></p> <p><b>Section des professions réglementées</b></p>	<p><b>CONTRÔLE MEDICAL DE L'APTITUDE A LA CONDUITE</b></p>	<p><b>DOSSIER A CONSTITUER</b></p> <p><b>DEMANDE D'APTITUDE MEDICALE A LA CONDUITE DES VEHICULES</b></p> <p><b>AMBULANCIER, RAMASSAGE SCOLAIRE ET TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES</b></p> <p>Mise à jour : 6/08/2020</p>
--	--	--

Titulaire du permis de conduire de catégorie B, vous sollicitez la délivrance d'une attestation d'aptitude physique à la conduite pour exercer l'une des activités suivantes :

- ambulancier
- conducteur de véhicules affectés au ramassage scolaire
- conducteur de véhicules affectés au transport public de personnes

### CONDITIONS A REMPLIR

**Si vous résidez à Paris**, vous devez prendre rendez-vous au préalable avec un médecin consultant en cabinet agréé par le Préfet de Police **(1)** compétent pour évaluer votre aptitude physique, ainsi que vos facultés cognitives et sensorielles pour la conduite des véhicules relevant des catégories sollicitées.

**Le montant de cet examen médical est de 36 euros.** S'agissant d'un examen de prévention, il n'est pas pris en charge par la sécurité sociale et ne peut donner lieu à l'établissement d'une feuille de maladie. Le médecin peut solliciter tout examen complémentaire à vos frais ou demander à ce que vous soyez examiné(e) par la commission médicale primaire, si nécessaire. Votre médecin traitant n'est pas habilité à procéder à cette visite médicale.

**(1) la liste des médecins consultants en cabinet agréés par le Préfet de Police** est disponible sur le site internet de la préfecture de police, rubrique Demarches/Particulier/Permis-de-conduire-et-papiers-du-vehicule/Permis-de-conduire/Visite médicale auprès d'un médecin agréé par le Préfet de Police consultant en cabinet.

### VOTRE DEMARCHE

**Avant l'examen médical**, vous remettrez au médecin que vous consulterez le formulaire CERFA d'avis médical n° 14880\*02, disponible dans son cabinet.

- Vous renseignerez le formulaire en complétant les cadres 1 et 2 qui permettent de vous identifier et de préciser la nature de votre demande (état civil, catégorie(s) de permis demandée(s), activité(s) professionnelle(s) exercée(s). Vous attesterez sur l'honneur de l'exactitude des renseignements portés puis signerez la demande préalablement au contrôle médical.
- Afin de faciliter la prise de décision du médecin, il vous est recommandé de vous munir de votre dossier médical lors de la consultation.

**Après avoir été mis en possession de votre avis médical**, vous ferez parvenir au bureau des permis de conduire, par **courrier uniquement en recommandé avec avis de réception**, votre dossier complet, composé de l'ensemble des pièces indiquées ci-dessous à l'adresse suivante :

Préfecture de Police  
Bureau des permis de conduire - Section des professions réglementées  
1 bis, rue de Lutèce  
75195 Paris Cedex 04

**Votre aptitude médicale vous sera envoyée par courrier** à votre domicile dans un délai de 20 jours à compter de la réception de votre dossier complet.

## LISTE DES PIECES A TRANSMETTRE DANS TOUS LES CAS

- 1 copie du formulaire CERFA d'avis médical n° 14880\*02**, renseigné et signé par le médecin agréé ;
- le formulaire de demande de carte professionnelle**, renseigné, daté et signé ;
- 1 copie recto-verso de votre permis de conduire** ;
- 2 photographies d'identité récentes sur fond clair**, conformes à la norme relative à l'apposition des photographies sur les cartes nationales d'identité et les passeports, sans trace ou marque, du type agrafe ou trombone. Elles ne doivent pas être collées sur les formulaires ;
- 1 copie d'un justificatif de domicile à Paris de moins de 6 mois à vos nom et prénom** ;
- 1 copie lisible de votre pièce d'identité en cours de validité** (recto-verso pour la carte nationale d'identité et le titre de séjour ; uniquement la page mentionnant l'état civil pour le passeport) ;
- 1 enveloppe prêt-à-recommander suivie 20gr, libellée à vos nom prénom et adresse.**

**Attention : Les titulaires d'un titre de séjour présenteront un titre mentionnant leur adresse actuelle.** *Si vous résidez précédemment hors Paris et n'êtes pas encore titulaire de votre titre de séjour mentionnant votre nouvelle adresse parisienne, vous ajouterez votre récépissé de demande de titre de séjour délivré par la préfecture de police.*

## LISTE DES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

Vous devez fournir une copie des documents suivants :

➤ SI VOUS AVEZ UN DOMICILE A VOTRE NOM :

- Facture ou d'un échancier d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone de moins de 6 mois ;**
- Avis d'imposition ou de non imposition édité il y a moins de 6 mois** (impôts sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation) ;
- Quittance de loyer de moins de 6 mois** (les quittances de loyer manuscrites ne seront pas acceptées) ;
- Quittance d'assurance pour le logement (risques locatifs, responsabilité civile) éditée il y a moins de 6 mois.**

➤ SI VOUS ETES HEBERGE(E) CHEZ UN PARTICULIER :

- Pièce d'identité de la personne qui vous héberge** (recto-verso pour la carte nationale d'identité et le titre de séjour ; uniquement la page mentionnant l'état civil pour le passeport) ;
- Une lettre de sa part datée et signée** qui certifie que vous résidez chez elle depuis plus de 6 mois ;
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois à son nom prénom** conforme au nom sur sa pièce d'identité.

➤ SI VOUS ETES DOMICILIE(E) DANS UNE ASSOCIATION :

- L'attestation d'hébergement, datée et signée de moins de 6 mois, établie par le directeur/la directrice du centre social ou de l'organisme agréé.**

➤ SI VOUS ETES HEBERGE(E) DANS UN HOTEL :

- Une attestation du gérant/de la gérante ou du directeur/de la directrice de l'hôtel**, datée et signée de moins de 6 mois.
- Un justificatif de domicile à votre nom et prénom mentionnant l'adresse de l'hôtel de moins de 6 mois.**

Retrouvez toutes les informations utiles à la préparation de votre démarche sur le site internet de la préfecture de police :

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Demarches/Particulier/Permis-de-conduire-et-papiers-du-vehicule>

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse électronique :

[pp-dpg-autoecole@interieur.gouv.fr](mailto:pp-dpg-autoecole@interieur.gouv.fr)